

Catalogue des Journées Techniques

2016

Le CNIDEP :

Pour le développement de bonnes
pratiques environnementales
dans l'artisanat



*Centre National d'Innovation
pour le Développement durable
et l'Environnement
dans les Petites entreprises*



*Chambre de Métiers
et de l'Artisanat
Meurthe-et-Moselle*

225 stagiaires formés par le CNIDEP depuis 2010

○ Amélioration des pratiques environnementales dans les pressings

Fédération Française des Pressings et des Blanchisseries

Chambres de Métiers et de l'Artisanat départementales et régionales :

Ain	Allier	Alpes-Maritimes	Ardèche	Aude	Auvergne
Aveyron	Bouches du Rhône	Bretagne	Cantal	Centre	Charente
Charente-Maritime	Cher	Corse du Sud (3 stagiaires)		Deux-Sèvres	Dordogne Périgord
Doubs	Drôme	Essonne	Eure	Eure-et-Loir	Gard (4 stagiaires)
Gers	Gironde	Haute Corse	Haute-Garonne	Haute-Loire	Haute-Normandie
Haute-Saône	Hauts-de-Seine	Hérault	Indre	Indre-et-Loire	Isère
Jura	Landes	Limousin	Loire	Loiret	Loir-et-Cher
Lot-et-Garonne	Meuse	Moselle	Nouvelle-Calédonie	Oise	Provence Alpes Côte d'Azur
Puy de Dôme	Pyrénées Atlantiques	Pyrénées-Orientales	Réunion	Rhône	Savoie
Seine-et-Marne	Seine Maritime	Seine-Saint-Denis	Somme	Val d'Oise	Val de Marne
Var	Vaucluse	Vienne	Vosges	Yvelines	

○ Formation au prédiagnostic environnement dans les petites entreprises

Chambres de Métiers et de l'Artisanat :

Aude	Ardèche	Gard	Hérault	Pyrénées-Orientales	Rhône
P.N.R. des Boucles de la Seine Normande			Syndicat d'Assainissement de la Région de Château-Thierry		
Union des Corporations Artisanales du Bas-Rhin			Union Patronale du Var		

○ Notions sur l'énergie et ses utilisations

ADEME Angers	Chambre de Commerce et d'Industrie du Vaucluse
Chambre d'Agriculture du Finistère	Communauté d'agglomération de Metz Métropole

Chambres de Métiers et de l'Artisanat départementales et régionales :

Alpes de Haute-Provence	Basse-Normandie	Bastia et Haute-Corse	Charente	Haute-Garonne	Haute-Marne
-------------------------	-----------------	-----------------------	----------	---------------	-------------

○ Intégrer la protection de l'environnement dans l'apprentissage des métiers

CFA Les Arcs - Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Var (12 enseignants du CFA)

○ Formation à la maîtrise de l'énergie

Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges

○ Formation au prédiagnostic éclairage en entreprise artisanale

Agence Locale de l'Énergie de Bretagne Sud	Agence Locale de l'Énergie du Centre Ouest Bretagne
Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays de Morlaix	Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays de Rennes
Agence Locale de l'Énergie du Pays de Saint-Brieuc	Ener'gence
Communauté d'agglomération de Metz Métropole	

o La prévention des déchets dans les petites entreprises

Communauté de Communes du Toullois	Communauté de Communes du Chardon Lorrain
Communauté de Communes de la Vezouze	Communauté de Communes de l'Abbevilleois
COVALOM	Communauté Urbaine du Grand Nancy
Syndicat mixte de collecte des déchets du Blaisois Val-Eco	
Chambres de Métiers et de l'Artisanat départementales et régionales :	

Bourgogne Lot Var

o Formation au prédiagnostic énergie dans les petites entreprises

Association Elise
Communauté d'Agglomération de Metz Métropole
Chambres de Métiers et de l'Artisanat départementales et régionales :

Aude	Auvergne	Charente	Charente-Maritime	Essonne	Haute-Garonne
Hérault	Landes	Limousin	Lozère	Maine-et-Loire	Marne
Nouvelle-Calédonie	Pyrénées-Orientales	Rhône	Seine-et-Marne	Seine-Saint-Denis	Var
Val de Marne	Val d'Oise	Vosges			

o Gestion des eaux et écotechnologies dans les petites entreprises

Communauté d'Agglomération les Lacs de l'Essonne	Communauté Urbaine de Dunkerque
Strasbourg Eurométropole	Corporation Obligatoire des Professions et Métiers de l'Automobile
Conseil National des Professions de l'automobile Loir-et-Cher	Intercom du Pays Beaumontais
Syndicat d'Aménagement du Roumois	Groupement Associatif pour la profession des Métiers de l'Automobile
Union des groupements Artisanaux	Syndicat d'Assainissement de la Région de Château-Thierry
Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples du Bassin de l'Ehn	
Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Réseaux de Cours d'Eau	
Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Valenciennes	
Syndicat Intercommunal de l'Assainissement de la Région d'Enghien-les-Bains	
Syndicat Intercommunal mixte de la Vallée Supérieure de l'Orge	
Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne	
Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre	
Syndicat mixte de la Vallée de l'Orge Aval (3 stagiaires)	
Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du Bassin versant de l'Yerres	
Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin	
Ville de Poitiers	
Chambres de Commerce et d'Industrie :	

Havre Var

Chambres de Métiers et de l'Artisanat départementales et régionales :					
Centre	Cher	Haute-Normandie	Eure-et-Loire	Indre	Var
Limousin	Loir-et-Cher		Loire	Lot	Alpes Maritimes

Informations générales

Vous êtes agents de collectivités, CMA, CCI, etc. Vous voulez apporter un conseil pertinent en matière d'environnement aux artisans de votre territoire ?

Le CNIDEP vous propose des journées techniques afin de vous perfectionner sur des thèmes précis de l'environnement adaptés au contexte des petites entreprises.



o Inscriptions

Pour participer aux journées techniques, veuillez nous retourner le bulletin d'inscription ci-joint, complété et signé, trois semaines avant le début de chaque formation.

o Horaires

Les horaires vous seront communiqués lors de la confirmation d'inscription.



o Coûts

Sont compris uniquement les coûts pédagogiques et les outils mis à disposition.

Les frais annexes tels que le logement et la restauration restent à la charge du stagiaire.

o Journées techniques délocalisées

Le CNIDEP peut animer des journées techniques dans votre région. L'organisme demandeur devra trouver :

- une salle de formation équipée
- une ou plusieurs entreprise(s) artisanale(s) afin de réaliser les prédiagnostics (valable pour les formations au prédiagnostic environnement et la formation pressing).

Le nombre de participants par intervention est variable pour garantir une formation de qualité. Contactez-nous pour un devis.

Organisation

Planning de formation 2016

Intitulé	Dates	Intervenant CNIDEP	Lieu	Durée ---- Coût/stagiaire
----------	-------	-----------------------	------	---------------------------------

1 Formation au prédiagnostic environnement en entreprise artisanale	Sur demande	Nadine BERTRAND	CNIDEP - CMA54 Laxou	2 jours ---- 700 €
2 La prévention des déchets dans les petites entreprises	22 septembre	Laura GAILLARD	PARIS	1 jour ---- 350 €
3 Le développement durable dans la coiffure	24 mai	Manon SANTERAMO	PARIS	1 jour ---- 350 €
4 Les dispositifs économiques de la gestion des déchets	08 novembre	Laura GAILLARD	PARIS	1 jour ---- 350 €
5 Rejets aqueux des entreprises artisanales : enjeux et solutions	15 mars	Nadine BERTRAND	PARIS	1 jour ---- 350 €
6 Proposer une offre de services CMA à des collectivités locales	11 octobre	Nadine BERTRAND	PARIS	1 jour ---- 350 €

Organisation

1 Formation au prédiagnostic environnement en entreprise artisanale



Formation pratique et personnalisable comportant la réalisation de prédiagnostics environnement dans des entreprises.

Accompagnement par le(s) chargé(s) de mission du CNIDEP spécialiste(s) du domaine.

Thèmes et métiers abordés à la demande :

- Eau, déchets, pollutions de sol, nuisances de voisinage, ICPE...
- Activités au choix : métiers du bâtiment, métiers de bouche, métiers de service...

Programme

- Mise à niveau des **connaissances environnement-artisanat** (si nécessaire)
- **Méthodologie** de prédiagnostic et présentation de différents outils (check-list, comptes-rendus...)
- **Visites d'entreprises** : 2 prédiagnostics réalisés sur site
- **Restitution** des prédiagnostics et débriefing pour rédaction de comptes-rendus

Objectifs

Les conseillers doivent pouvoir aider une entreprise à faire le bilan de sa situation environnementale et l'accompagner à améliorer ses pratiques. Cette formation vous permettra :

- D'apprendre à réaliser des prédiagnostics environnement dans des entreprises artisanales,
- D'aider l'entreprise à identifier les solutions à mettre en place.

Modalités pratiques

- **Coût** : 700€ par stagiaire (déjeuner à la charge des stagiaires)
- **Durée** : 2 jours - sur demande
- **Public** : Agents en charge de l'environnement dans les petites entreprises
- **Stratégie pédagogique** : exposés, mise en situation avec visites d'entreprise, réalisation de prédiagnostics et supports pédagogiques
- **Effectif** : 4 à 6 personnes
- **Lieu** : CNIDEP-CMA54, Laxou



Organisation



Centre National d'Innovation
pour le Développement durable
et l'Environnement
dans les Petites entreprises



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat
Meurthe-et-Moselle

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle / CNIDEP
4 rue de la Vologne / 54520 Laxou / www.cnidep.com

Votre contact : **Nadine BERTRAND**

Tél. 03 83 95 60 83 / Fax 03 83 95 60 30 / nadine-bertrand@cnidep.com

2 La prévention des déchets dans les petites entreprises



Programme

- Accueil et présentation de la journée de formation
- Historique : grandes étapes dans le développement des notions de gestion et prévention des déchets jusqu'à l'arrivée de nouveaux principes comme l'écologie industrielle et de nouveaux projets comme les ressourceries.
- Rappel sur les déchets de l'artisanat et sur les obligations et besoins des entreprises et des collectivités
- Présentation d'opérations majeures mises en place par des Chambres de Métiers et de l'Artisanat sur le volet de la prévention de déchets
- Exemple de méthodologie de mise d'actions de prévention dans des métiers ciblés (4 métiers au choix des participants sur 8 métiers proposés)

Objectifs

De nombreuses collectivités se sont engagées dans les plans de prévention des déchets, et recherchent des partenaires au sein des Chambres de Métiers et de l'Artisanat afin de mettre en place ces actions au sein des entreprises. Pour cela, il est nécessaire de former les agents environnement au contact des artisans-commerçants de manière à :

- Connaître les obligations et les objectifs des plans de prévention,
- Acquérir une méthodologie, afin de mettre en place des solutions concrètes de prévention des déchets dans les petites entreprises en étudiant plusieurs métiers-types.

Modalités pratiques

- **Coût** : 350 € par stagiaire (déjeuner à la charge des stagiaires)
- **Durée** : 1 jour - 22 septembre 2016
- **Effectif** : 4 à 12 personnes
- **Lieu** : Paris
- **Stratégie pédagogique** : exposés, supports pédagogiques, étude de cas et échanges. Pas de pré-requis nécessaire.
- **Public** : chargés de mission et conseillers des très petites entreprises mais aussi les chargés de mission des collectivités et des organisations professionnelles impliquées dans des programmes de prévention des déchets.



Organisation

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle / CNIDEP
4 rue de la Vologne / 54520 Laxou / www.cnidep.com

Votre contact : Laura GAILLARD

Tél. 03 83 95 60 73 / Fax 03 83 95 60 86 / laura-gaillard@cnidep.com

3 Le développement durable dans la coiffure

Formation centrée sur le **métier de coiffeur**, proposant la présentation des bonnes pratiques existantes sur toutes les thématiques environnementales touchées par la profession : déchets / eau / énergie / produits...

Cette formation est conçue pour être à destination des chargés de mission amenés à rencontrer des coiffeurs dans le cadre de leurs projets.



Programme

- Présentation rapide du métier de la coiffure et des grandes thématiques abordées au cours de la journée.
- **La protection de l'environnement** dans les salons de coiffure, aspects réglementaires et pratiques :
 - Gestion des déchets
 - Gestion de l'eau
 - Maîtrise de l'énergie
 - Produits chimiques : risques et alternatives
 - Qualité de l'air intérieure
 - Achats responsables : matériels et produits
 - Sensibilisation
 - Questions complémentaires
- Présentation du label « Développement durable, mon coiffeur s'engage ».

Objectifs

- Maîtriser les différents aspects du développement durable dans la coiffure,
- Etre en capacité d'analyser ces aspects dans des salons de coiffure et de faire des préconisations d'amélioration des pratiques.

Modalités pratiques

- **Coût** : 350€ par stagiaire (déjeuner à la charge des stagiaires)
- **Durée** : 1 jour - 24 mai 2016
- **Public** : chargés de mission amenés à rencontrer des coiffeurs dans le cadre de projets de développement durable.
- **Stratégie pédagogique** : exposés, échanges/retours d'expérience et jeux en ligne
- **Effectif** : 4 à 12 personnes
- **Lieu** : Paris



Organisation

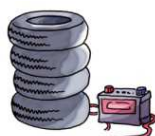
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle / CNIDEP
4 rue de la Vologne / 54520 Laxou / www.cnidep.com
Votre contact : **Manon SANTERAMO**

Tél. 03 83 95 60 73 / Fax 03 83 95 60 78/ manon-santeramo@cnidep.com

4 Les dispositifs économiques de la gestion des déchets



Les chargés de mission travaillant sur des territoires ayant mis en place **différents dispositifs économiques pour la gestion des déchets** ont la nécessité de maîtriser ces dispositifs car ils impactent forcément les entreprises du territoire.



Afin de pouvoir mieux comprendre **les problématiques des entreprises artisanales** et pouvoir les guider vers des actions de prévention adaptées au type de dispositif auxquels elles sont soumises, il est nécessaire de connaître les principaux dispositifs économiques dans la gestion des déchets et leurs impacts sur l'artisanat.

Programme

- Points réglementaires sur les textes fondateurs des dispositifs économiques de la gestion des déchets
- Focus sur les caractéristiques des principaux dispositifs: taxes et redevances. Quelles différences?
- Les spécificités de l'artisanat par rapport à ces dispositifs,
- Le coût réel des déchets pour une entreprise,
- Temps d'échange et questions des participants sur leurs retours d'expériences.

Objectifs

- Pouvoir différencier les principaux systèmes économiques reliés à la gestion des déchets (taxes, redevances) et comprendre les particularités qui sont nécessaires pour que ces dispositifs soient adaptés et bien reçus par les artisans,
- Identifier tous les éléments qui rentrent dans le coût réel des déchets pour une entreprise.

Modalités pratiques

- **Coût** : 350€ par stagiaire (déjeuner à la charge des stagiaires)
- **Durée** : 1 jour - 8 novembre 2016
- **Public** : Chargés de mission et conseillers des très petites entreprises mais aussi les chargés de mission des collectivités et des organisations professionnelles impliquées dans des programmes de prévention et gestion des déchets.

- **Stratégie pédagogique** : exposés, supports pédagogiques, étude de cas et échanges. Pas de pré-requis nécessaire
- **Effectif** : 4 à 12 personnes
- **Lieu** : Paris



Organisation

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle / CNIDEP
4 rue de la Vologne / 54520 Laxou / www.cnidep.com

Votre contact : Laura GAILLARD

Tél. 03 83 95 60 73 / Fax 03 83 95 60 86 / laura-gaillard@cnidep.com

5 Rejets aqueux des entreprises artisanales : enjeux et solutions

Programme

Les problématiques et les enjeux :

- La connaissance des entreprises sur leurs réseaux, leurs obligations et leurs rejets
- La réglementation en matière de pollutions de l'eau dans les Très Petites Entreprises
- Les pollutions émises dans les rejets aqueux des entreprises artisanales (présentation de l'étude DCE du CNIDEP)

Les solutions et actions :

- Les outils (financiers et techniques) et actions à mener auprès des entreprises
- Une approche métier : les problématiques, les solutions (technologies propres préventives / curatives, produits, bonnes pratiques)

Métiers au choix : carrosserie / mécanique automobile, métiers de bouche, peintres en bâtiment, décapage de façades, travail des métaux, traitements de surfaces, imprimerie / sérigraphie, nettoyage de locaux, pressings, coiffure



Objectifs

- Connaître les rejets problématiques parmi les métiers de l'artisanat
- Etre en capacité de proposer des actions de maîtrise de ces pollutions

Modalités pratiques

- **Coût** : 350 € par stagiaire (déjeuner à la charge des stagiaires)
- **Durée** : 1 jour - 15 mars 2016
- **Effectif** : 4 à 12 personnes
- **Lieu** : Paris



- **Stratégie pédagogique** Apports théoriques, présentation d'outils opérationnels, discussions, supports pédagogiques.

NB : Le choix des métiers se fait en fonction des souhaits des participants ; un nombre limité de métiers est recommandé pour leur consacrer le temps nécessaire.

6 Proposer une offre de services CMA à des collectivités locales



Certains domaines de compétences touchant la protection de l'environnement dans l'artisanat, détenus par les Chambres de Métiers et de l'Artisanat, peuvent croiser les politiques locales. Ces domaines d'interaction peuvent être une source de partenariats.

Cette journée a pour objectif de présenter les principaux sujets de partenariats à proposer aux collectivités locales, tant sur le contenu que du point de vue méthodologique.

Programme

- Intégration des artisans dans les compétences "déchets" de la collectivité : accompagnement
 - Ouverture des déchèteries, organisation de la collecte/apport volontaire, TEOM et redevances...
- Gestion des eaux usées : opération collective d'incitation à la réduction des rejets dangereux
 - Spécificités des métiers, technologies propres / sobres, produits et pratiques...
- Réduction des consommations énergétiques et des rejets de Gaz à effet de serre
 - Plans Climat Air Energie, campagnes de prédiagnostics énergie (éclairage...), technologies sobres
- Intégration de critères environnementaux adaptés entreprises artisanales dans la commande publique

Objectif

Cette formation permettra aux conseillers de Chambres de Métiers de maîtriser les différents projets environnementaux pouvant être menés de manière partenariale entre une CMA et une collectivité.

Modalités pratiques

- **Coût** : 350 € par stagiaire (déjeuner à la charge des stagiaires)
- **Durée** : 1 jour - 11 octobre 2016
- **Public** : Agents de CMA en charge de l'environnement
- **Stratégie pédagogique** : apports théoriques et pratiques, discussions, supports pédagogiques.
- **Effectif** : 4 à 12 personnes
- **Lieu** : Paris



Organisation



**FORMATION
ENERGIE
ENVIRONNEMENT**
DES 3 RÉSEAUX CONSULAIRES

FORMATIONS ÉNERGIE ENVIRONNEMENT DES 3 RÉSEAUX CONSULAIRES

Un parcours de professionnalisation **pour les chargés de mission** des chambres consulaires a été mis en place depuis 2010, dans le cadre d'un partenariat entre les trois réseaux consulaires (Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, Chambres de Commerce et d'Industrie de France, Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat), leurs organismes de formation respectifs et l'ADEME. Ce parcours a été élaboré pour répondre aux besoins spécifiques de formation des chargés de mission dans le domaine de l'énergie et de l'environnement, après une analyse de leur métier et de leurs attentes.

Chaque année, une ou plusieurs sessions de chaque module sont programmées. **Des sessions complémentaires peuvent être programmées dans votre région** : un minimum de 6 à 8 stagiaires doit déjà être identifié. Dans ce cas, n'hésitez pas à contacter l'organisme en charge de la formation pour en étudier la faisabilité.



L'OFFRE COMMUNE :

- **Réaliser une visite énergie en entreprise**
Organisateur : CFDE/CCI France - www.cci.fr
- **Intégrer le Développement Durable dans les stratégie d'entreprise**
Organisateur : reSolia/APCA - www.resolia.chambagri.fr
- **La prévention des déchets**
Organisateur : CNIDEP - www.cnidep.com
- **Approche territoriale des énergies renouvelables : méthode et rôle des consulaires pour accompagner la transition énergétique**
Organisateur : reSolia/APCA- www.resolia.chambagri.fr
- **Etre acteur d'un PCET**
Organisateur : reSolia/APCA- www.resolia.chambagri.fr

Consultez le site internet

formation-interconsulaire.ademe.fr/

pour connaître les prochaines dates et lieux de formation



Conditions générales

Préambule :

Le présent document s'applique à l'ensemble des actions de formation continue collectives organisées par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe et Moselle .

ARTICLE 1 - INSCRIPTION -

L'inscription est personnelle. Le renvoi du bulletin d'inscription vaut acceptation de l'ensemble des présentes dispositions. Lorsqu'il est prévu des frais d'inscription (cf. offre de formation) l'inscription définitive est conditionnée par leur versement. Les inscriptions sont closes dès lors que l'effectif prévisionnel est atteint (Cf. Offre de formation : rubrique "effectif").

ARTICLE 2 - CONDITIONS D'ANNULATION DU FAIT DE LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE MEURTHE ET MOSELLE -

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle se réserve le droit d'annuler et/ou de reporter une action de formation notamment si l'effectif minimum n'est pas atteint, ou si les frais de formation ne font pas l'objet d'une prise en charge totale. Elle en informe par tous moyens chaque personne inscrite. En cas de report de la formation, le client peut choisir entre le remboursement des frais d'inscription ou leur report sur une autre action de formation. En cas de report ou d'annulation du fait de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle, le client ne supporte aucun frais et ne peut prétendre à aucune indemnisation.

ARTICLE 3 - CONDITIONS D'ANNULATION DU FAIT DU CLIENT -

Les frais d'inscription restent acquis à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat en cas de désistement.

ARTICLE 4 - TRAITEMENT DES ABSENCES OU ABANDON -

Le stagiaire s'engage à suivre avec assiduité la totalité des heures de formation. En cas d'abandon ou d'absence, la Chambre de Métiers se réserve le droit de facturer directement au stagiaire les heures non réalisées ne pouvant être facturées au financeur (fonds de formation CRMA, OPCA, ...)

ARTICLE 5 - CONTRACTUALISATION -

En application des dispositions des articles L 6353-3 et suivants du code du travail, toute action de formation fera l'objet d'un écrit entre le futur stagiaire et la CMA : contrat de formation professionnelle, bulletin d'inscription ou protocole d'alternance ou bien avec l'entreprise du stagiaire : convention de formation.

ARTICLE 6 - PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FORMATION -

Les frais de formation correspondent au coût pédagogique tel que précisé sur l'offre de formation ou le devis. Ils peuvent faire l'objet d'une prise en charge au titre de la formation continue.

ARTICLE 7 - ACCUEIL EN FORMATION -

Le stagiaire ne peut démarrer la formation qu'après s'être acquitté des frais d'inscription et après accord écrit de prise en charge des frais de formation et/ou engagement personnel du futur stagiaire à s'acquitter des frais de formation.

ARTICLE 8 - FACTURATION - PAIEMENT -

Il est établi une facture acquittée pour les frais d'inscription.

ARTICLE 9 - TRAITEMENT DES LITIGES -

Tout litige, non réglé à l'amiable, sera porté devant le Tribunal Administratif de Nancy.



**Centre National d'Innovation
pour le Développement durable
et l'Environnement
dans les Petites entreprises**



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**
Meurthe-et-Moselle

Les travaux du CNIDEP sont soutenus par :

